

**ANNEXE 1 AU RÈGLEMENT NUMÉRO 3 SUR LES DROITS AFFÉRENTS
AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL**

Droits exigibles pour services supplémentaires 2016-2017

	2015-2016	2016-2017
1. Cours optionnels en éducation physique :		
• cyclotourisme	65 \$	65 \$
• vélo de montagne	160 \$	160 \$
• canotage en eau vive	170 \$	170 \$
• golf	170 \$	170 \$
• hockey	110 \$	110 \$
• patins à roues alignées	75 \$	75 \$
• planche à neige	115 \$	115 \$
• plongée	120 \$	120 \$
• randonnée en raquettes	60 \$	65 \$
• randonnée pédestre	60 \$	65 \$
• soccer	110 \$	115 \$
• tennis	210 \$	210 \$
• ultimate Frisbee	110 \$	115 \$
2. Reconnaissance des acquis (autre que celle faisant suite à un échec) selon la pondération du cours	2 \$/h	2 \$/h
3. Droits de scolarité par période de cours et d'évaluation à l'enseignement régulier (cours hors programme)	6 \$/h	6 \$/h
4. Droits de scolarité par période de cours et d'évaluation, à la formation continue (cours hors programme) maximum	6 \$/h	6 \$/h
5. Droits de scolarité pour une attestation d'études collégiales (A.E.C.) non subventionnée à la formation continue maximum	20 000 \$/AEC	25 000 \$/AEC
6. Droits d'inscription au programme <i>Sport-études et Alliance Sport-Études</i>	45 \$ / session	48 \$ / session
7. Attestation de fréquentation non requise par une loi (assurances, employeurs, etc.)	10 \$ + 1 \$ la copie additionnelle	10 \$ + 1 \$ la copie additionnelle
8. Test KI-NAP pour adhérer au programme Soins préhospitaliers d'urgence	60 \$ payables à la firme responsable	60 \$ payables à la firme responsable
9. Auditions pour adhérer au programme Danse-interprétation	50 \$ payables à l'École de danse de Québec	50 \$ payables à l'École de danse de Québec
10. Droits d'utilisation de la plateforme pour les cours en ligne à la formation continue	1 \$/h	1 \$/h
11. Droits de support technique au démarrage de la plateforme pour les cours en ligne à la formation continue (1 seule fois lors de la 1 ^{re} utilisation)	25 \$	25 \$
12. Carte de stage pour milieux hospitaliers	5 \$	5 \$
13. Vérification de l'absence d'empêchement pour les stages en milieu de garde	10 \$	10 \$
14. Permis du C.C.P.A. pour les étudiants de Techniques de bioécologie	5 \$	5 \$
 Pénalités		
1. Horaire réclamé après la période prévue	25 \$	25 \$
2. Choix de cours remis après la période prévue	25 \$	25 \$
3. Remplacement de la carte étudiante	10 \$	10 \$
4. Chèque sans provision	15 \$	15 \$
5. Document de la bibliothèque perdu ou endommagé	Coût du remplacement ou de la réparation	Coût du remplacement ou de la réparation

Adopté par le comité exécutif le 1^{er} février 2016